



## Que faire pour m'en sortir, pressions subies

-----  
Par Visiteur

Bonjour. Suite a de grosse pression au niveaux du service exploitation dans l'entreprise de transport dans laquelle je travail en tant que chauffeur j'ai fauté sur mes disques de controle (simplement pour rentrer plus tot le soir et surtout pour eviter toute brimade de la part de l'exploitation)en changeant le sens des tournée qu'on me donnais je faisait plus de kilometre et donc j'enlevais des kilometres le jour pour les rajouter le lendemain( en gros 50 km sur une 15 zene de disques)

La DRE a effectuer un controle des disques et a mis le doigt sur mes "falsification" Mon employeur a donc decidé de me licencier (je reconnait les torts et ne critique pas ce licenciement)et dans un entretien informel que j'ai demandé a avoir avec lui m'a dit que si je n'alais pas au prud'home (pour harcelement) (que je suis sur de perdre car personne ne me suivras dans ma demarche au sein de l'entreprise)il ne porterai PEU ETRE pas plainte contre moi car apparemment c'est lui qui est inculpé au penal.

Je suis entierement responsable de cette situation et je desirerais eviter a tout prix le depot de plainte et donc passé devant le procureur de la republique seul et ne pas incriminer mon employeur pour eviter de devoir lui payer tout les dommages et interet qui vont decouler de ce depot de plainte

Donc voici ma question ,quelle sont les demarchaes a faire pour passer seul devant le procureur et dois je me faire assister par un avocat

L'entretien de licenciement auras lieux le mercredi 6 avril de cette année

Merci pour votre reponse

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Je suis entierement responsable de cette situation et je desirerais eviter a tout prix le depot de plainte et donc passé devant le procureur de la republique seul et ne pas incriminer mon employeur pour eviter de devoir lui payer tout les dommages et interet qui vont decouler de ce depot de plainte

Donc voici ma question ,quelle sont les demarchaes a faire pour passer seul devant le procureur et dois je me faire assister par un avocat

Je ne comprends pas.

Vous souhaitez éviter que votre employeur porte plainte à votre encontre, ce qu'il ne souhaite pas faire visiblement, et dans le même temps vous souhaitez vouloir faire l'objet de la poursuite pénale que votre employeur subit.

Il y a là quelque chose que je ne comprends pas, et cela m'aiderait que vous éclaircissiez la situation.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Bonjour et merci pour votre reponse

Vu que j'ai falsifié mes disques de controle apparemment cela serais mon employeur qui serais responsable et qui doit etre jugé ... après le jugement mon employeur compte se retourné contre moi et donc porté plainte est c'est ce que je voudrais eviter ... j'ai donc pensé que si je pouvais aller directement devant le procureur (en dedouanant biensur mon employeur) j'eviterais au moins les frais de justice et les dommages et interet ... ma question est donc est il vrai que c'est mon employeur qui est responsable de ma conduite et donc de ma falsification ? et comment eviter son jugement ?

Par Visiteur

Cher monsieur,

Vu que j'ai falsifié mes disques de controle apparemment cela serais mon employeur qui serais responsable et qui doit etre jugé ... après le jugement mon employeur compte se retourné contre moi et donc porté plainte est c'est ce que je voudrais eviter ... j'ai donc pensé que si je pouvais aller directement devant le procureur (en dedouanant biensur mon employeur) j'éviterais au moins les frais de justice et les dommages et interet ... ma question est donc est il vrai que c'est mon employeur qui est responsable de ma conduite et donc de ma falsification ? et comment eviter son jugement ?

En principe, la responsabilité pénale du fait du fonctionnement du tachygraphe et du disque, ne se comprends que pour les fautes personnelles de l'employeur comme par exemple, l'absence de tachygraphe sur le véhicule.

Ainsi, l'employeur n'est en principe pas pénalement responsable des fautes du salarié. La jurisprudence prône en effet la relaxe de l'employeur lorsque le chauffeur a falsifié les disques, sans que soient établies des instructions de l'employeur pour agir en ce sens.

Pour éviter une condamnation, il convient donc que votre employeur déclare que c'est vous qui avez commis la faute, il vous suffira de porter un témoignage en ce sens. Il conviendrait de vous mettre d'accord avec votre employeur, et de prévenir le cas échéant la DRE.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Merci pour votre reponse ,je doit donc negocier avec mon employeur et si il ne veut pas je doit donc prendre contact avec la DRE pour me porter coupable ...

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

C'est effectivement la meilleure chose à faire.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Bonjour

La demarche a été faite a l'instant ... je vous remercie infiniment pour vos conseils, qui a mon avis n'on pas de prix , et sinceres felicitations pour vos devotion

Je ne manquerais pas de faire appel a vos service pour d'eventuel probleme juridique

Bien cordialement

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Bonjour

La demarche a été faite a l'instant ... je vous remercie infiniment pour vos conseils, qui a mon avis n'on pas de prix , et sinceres felicitations pour vos devotion

Je ne manquerais pas de faire appel a vos service pour d'eventuel probleme juridique

C'est moi qui vous remercie pour ces gentils propos, qui me font bien plaisir.

En espérant que tout se déroule pour le mieux,

Très cordialement.